

Nantes, le 22 septembre 2009

Cabinet du président
Direction de la citoyenneté
et de l'information

Contacts presse

Jérôme Alemany
02 40 99 12 46

Virginie Brindeau
02 40 99 11 18

dossier de presse

Le Conseil général reconduit ses mesures pour les élèves de collèges situés en ZEP



Soucieux de favoriser la réussite scolaire et l'intégration sociale des jeunes des quartiers, le Conseil général reconduit pour la troisième année consécutive une démarche globale en faveur des collèges publics situés en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP).

Distribution de dictionnaires aux 538 élèves de 6^e, renouvellement et amélioration du fonds documentaire des kiosques ONISEP, aide scolaire individuelle et logiciel d'accompagnement à la scolarité... 4 actions spécifiques sont mises en place renouvelées cette année pour 1 899 élèves des 7 collèges de Loire-Atlantique situés en ZEP. Ce dispositif spécifique vient compléter d'autres aides en faveur des collégiens issus de tout le département, rencontrant des difficultés : aides à la cantine, aides à la scolarité des collégiens en situation de handicap...

Remise des dictionnaires par Catherine Touchefeu, vice-présidente du Conseil général déléguée à l'enseignement, en présence de **Michelle Meunier**, conseillère générale du canton, **Jean Alemany**, principal du collège Georges de la Tour, ainsi que les **six autres chefs d'établissements** concernés.

Sommaire :

Le Conseil général reconduit ses aides en faveur des élèves scolarisés dans les 7 collèges du département situés en ZEP	p.2
Favoriser l'éducation et la réussite de tous les collégiens en difficultés en Loire-Atlantique	p.4

*En 2009, le Conseil
général a versé 587 430 €
au titre de la
globalisation des
actions éducatives*

Le Conseil général reconduit ses aides en faveur des élèves scolarisés dans les 7 collèges du département situés en ZEP

L'éducation doit être dispensée à tous les jeunes quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique. Cet objectif conduit le Conseil général à mener aux côtés de l'Éducation nationale une politique d'appui ambitieuse en matière d'éducation qui dépasse le cadre de ses obligations légales pour les collèges. **Depuis 2007**, il s'est notamment engagé dans une **démarche globale à destination des collèges situés en zones sensibles**. **Objectif : favoriser un parcours adapté** à chaque élève dans un souci de **qualification progressive** et de **découverte professionnelle et citoyenne**. Cette année, plus de 1800 élèves, issus des 7 collèges publics situés en ZEP, seront concernés par les aides **du Conseil général de Loire-Atlantique** (budget de 150 000 €) qui visent :

- **l'accès au savoir** : distribution de dictionnaires à chaque élève entrant en classe de 6^e
- **l'aide à l'orientation des jeunes** : **renouvellement et amélioration du fonds documentaire** des kiosques Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions)
- **l'accompagnement individualisé** : mise en place de binôme étudiant/collégien avec l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)
- **le soutien scolaire en ligne** : le Conseil général finance la mise en place d'un logiciel accessible aux enseignants et aux élèves

Les Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP)

Elles ont été créées par Alain Savary, ministre de l'éducation en **1981**, avec « pour but prioritaire de contribuer à **corriger l'inégalité sociale** par le renforcement sélectif de l'action éducative dans **les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé** ».

Extrait circulaire N°81 238
du 1^{er} juillet 1981

En Loire-Atlantique, les élèves scolarisés dans 7 collèges, situés en Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP), y compris les collégiens en classes de SEGPA et en Unités pédagogiques d'intégration (UPI), bénéficient de ces outils d'aide à la scolarité :

La Durantière Nantes, **310 élèves** dont 80 en 6^e; Ernest Renan à St Herblain, **455 élèves** dont 125 en 6^e; Le Breil à Nantes, **241 élèves**, dont 66 en 6^e; Debussy à Nantes, **221 élèves** dont 71 en 6^e; Georges de la Tour à Nantes, **130 élèves** dont 37 en 6^e; Stendhal à Nantes, **264 élèves** dont 78 en 6^e; Pierre Norange à Saint-Nazaire, **278 élèves** dont 81 en 6^e

Distribution d'un dictionnaire à chaque élève entrant en classe de 6^e

Attentif aux difficultés financières rencontrées par les familles des élèves scolarisés en ZEP, le Conseil général a souhaité financer l'achat des dictionnaires pour tous les élèves entrant en classes de 6^e chaque année pour les années scolaires 2007, 2008 et 2009. **Objectif : apporter à chacun d'entre eux, un support documentaire que l'élève conservera tout au long de sa scolarité** et qu'il pourra consulter à **son domicile**. **Près de 540 élèves de 6e recevront cette année un dictionnaire.**

Proposer un accompagnement à la scolarité individualisé en créant des binômes Étudiants/collégiens

S'appuyant sur l'expérience positive de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV), qui mobilise depuis 1998, en Loire-Atlantique, des étudiants bénévoles dans des actions d'accompagnement à la scolarité, le Conseil général a sollicité l'AFEV pour une intervention auprès des élèves scolarisés en ZEP.



Ce partenariat entre le Conseil général et l'AFEV, formalisé par une convention reconduite pour l'année scolaire 2009-2010, permet la mise en relation d'un étudiant et d'un collégien avec pour objectifs :

- la participation à l'émergence de projets et au développement d'actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des collégiens
- le suivi et l'accompagnement de la scolarité des jeunes à l'aide et l'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants
- la mise en relation d'un étudiant à un collégien où l'un est en situation de réussite universitaire et l'autre en difficultés scolaires

Ce dispositif s'appuie sur la motivation du collégien et une concertation avec les parents. Sur proposition du chef d'établissement à l'AFEV, les binômes sont constitués pour une année scolaire entière, ce qui permet un réel suivi individualisé. Une soixantaine de binômes collégiens/étudiants pour l'année scolaire 2008-2009

Aider les élèves à choisir leur orientation professionnelle en renouvelant et enrichissant le fonds documentaire des kiosques ONISEP

Nouvel espace documentaire attractif, le kiosque ONISEP doit permettre aux jeunes d'élargir la connaissance des formations et des champs professionnels pour une meilleure orientation.

Aider le travail des élèves avec un logiciel d'accompagnement scolaire

Les 7 collèges ont été équipés d'un **logiciel d'accompagnement à la scolarité par Internet accessible** à tous les élèves et leurs enseignants. Il permet la mise en place d'une **plateforme d'informations et d'échanges** entre enseignants et élèves tout en offrant l'accès **des ressources documentaires et éducatives** (exercices, parcours pédagogiques évolutifs..).

Favoriser l'éducation et la réussite de tous les collégiens en difficultés en Loire-Atlantique

Au-delà de ces quatre mesures spécifiques, destinées aux élèves scolarisés au sein des 7 établissements du département situés en ZEP, le **Conseil général** contribue également au bon déroulement de la **scolarité de tous les élèves de Loire-Atlantique en :**

- **apportant des aides à la restauration à travers le fonds départemental des collégiens.** Le Département, qui considère que tous les élèves **doivent bénéficier d'au moins un repas par jour**, propose des **aides à la cantine pour les familles en difficultés.** Cette aide est accordée par **l'intermédiaire des chefs d'établissement** qui ont une meilleure connaissance des difficultés des familles et de leur situation.

En 2009, le Conseil général a versé 587 430 € au titre de la globalisation des actions éducatives

- **contribuant au développement des actions éducatives** par la mise en place d'une **enveloppe globale annuelle.** Dans un souci de simplification de la gestion des budgets de l'équipe éducative pour financer les actions éducatives dans les collèges, le Conseil Général a décidé de globaliser depuis le 1^{er} janvier 2005, 4 actions : les voyages linguistiques, l'aide aux déplacements des collégiens, les actions éducatives de portée générale et les actions spécifiques « connaissance des métiers ». Cette aide s'ajoute à d'autres soutiens en faveur d'actions pédagogiques (Classes presse, ateliers de l'estuaire, séjours de découverte, actions environnementales, Cercle Europe...).

2 698 élèves concernés par le fonds départemental des collégiens en 2008-2009

- soutenant notamment **deux dispositifs d'aides à la scolarité d'élèves rencontrant des difficultés scolaires et/ ou souffrant d'un handicap.** Il participe financièrement aux **classes spécialisées** qui permettent d'apporter un soutien et un accompagnement particulier **aux jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires ou liées à un handicap.** Dans le cadre des programmations de travaux dans les collèges publics, il est attentif à la mise en place de locaux nécessaires à la mise en place **d'unités pédagogiques et d'intégration (UPI).** Il contribue aussi à leur fonctionnement des UPI par une aide financière à l'ouverture de nouvelles classes, et soutient par des aides majorées les sorties pédagogiques de ces classes.

21 UPI sont implantées dans 16 collèges publics et 5 collèges privés